

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 10 novembre 2017.

RÉSOLUTION

2017-217


**FIN DE L'ASSUJETTISSEMENT AU CONTRÔLE DE LA
COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a retrouvé quorum le 10 novembre 2017 suite à l'assermentation de six élus;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission municipale du Québec mette fin, le 10 novembre 2017, à son intervention auprès de la Ville de Percé. Il n'est donc plus nécessaire pour les fins de l'administration de la Ville que les effets bancaires soient signés par Mme France Thériault ou M. Denis Michaud.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire